



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

DÉPENSES DE FONCTION OU FRAIS DE REPRÉSENTATIN DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : Avril, Mai et Juin 2020

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Yves Trudel	Président-directeur général	Rencontre avec M. Denis Gallant ex PDG de l'AMP.	2020-06-25	20,59\$